

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 3 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Voinsles, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Voinsles, en séance publique, sous la présidence de M. HUSSON, Maire.

Présents : Claude BRUNIER, Alain CLOYSIL, Sophie DESWARTE, Alexandre EDOUARD, Francis EDOUARD, Olivier HUSSON, Martine LAFORGE, Maryline MENUZ, Evelyne RIETSCH, Valérie STRUB.

Absents excusés : Frantz LALANDE pouvoir à Francis EDOUARD ;
William BARRE, Etienne BEAUGRAND, Laurent MAUGENEST, Mathieu NICOURT

Secrétaire de séance : Alexandre EDOUARD
Secrétaire administrative : Catherine JOLY

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2018
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé.

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2018

1. Communauté de Communes du Val Briard : approbation des statuts du 28 juin 2018

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, votent à l'unanimité l'adoption des statuts de la communauté de communes du Val Briard tels que définis le 28 juin 2018 par le Conseil Communautaire.

2. SDESM : adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Lésigny, Croissy-Beaubourg et Villenoy

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Croissy-Beaubourg, Lésigny et Villenoy au SDESM
- autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette adhésion.

3. Décision modificative n° 4 - M 14/M49 : Opérations réelles / Opérations d'ordre

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la décision modificative et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Sur M 14

Investissement / Dépenses	21/ 21311 - Hôtel de Ville	42 011.07 €
Chapitre 21	21 / 2135 - Installations générales, agencements...	-8 040.00 €
	21 /2138 - Autres constructions	-4 874.00 €
	21/2151 - Réseaux de voirie	-972.00 €
	21 /21568 - Autre matériel et outillage d'incendie...	-90.00 €
	Total Investissement Dépenses chapitre 21	-55 987.07 €
Investissement / Recettes	20 /2031 - Frais d'études	-54 541.07 €
Chapitre 20	20 /2032 - Frais de recherche et de développement	-1446.00 €
	Total Investissement Recettes chapitre 21	-55 987.07 €
Investissement / Dépenses	041/21311	+42 011.07 €
Chapitre 041	041/2135	+8 040.00 €
	041/2138	+4 874.00 €
	041/2151	+972.00 €
	041/21568	+90.00 €
	Total Investissement Dépenses chapitre 041	+55 987.07 €
Investissement / Recettes	041/2031	+54 541.07 e
Chapitre 041	041/2032	+1446.00 €
	Total Investissement Recettes chapitre 041	+55 987.07 €

Sur M 49

Investissement / Dépenses Chapitre 21	21/213 - Constructions	- 33 822.72 €
	Total Investissement Dépenses chapitre 21	-33 822.72 €
Investissement / Recettes Chapitre 20	20/203 – Frais d'études, de recherche, de développement...	-33 822.72 €
	Total Investissement Recettes chapitre 20	-33 822.72 €
Investissement / Dépenses Chapitre 041	041/213	+33 822.72 €
	Total Investissement Dépenses chapitre 041	+33 822.72 €
Investissement / Recettes Chapitre 041	041/203	+33 822.72 €
	Total Investissement Recettes chapitre 041	+33 822.72 €

4. Décision modificative n° 5 – Indemnité d'éviction versée à JM. LOONES

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la décision modificative suivante et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Fonctionnement	D/61521	Entretien et réparations - terrains	- 3 090.00 €
Investissement	D/2111	Immobilisations corporelles – terrains nus	+ 3 090.00 €

5. M 14/ M 49 - Décision modificative n° 6 : facture TALIO VIDANGE

Sur M 14

Fonctionnement	D/022	Dépenses imprévues de fonctionnement	-800.00 €
Fonctionnement	D/67441	Subvention de fonctionnement exceptionnelle aux budgets annexes	+800.00 €

Sur M 49

Fonctionnement	R/747	Subventions et participations	+800.00 €
Fonctionnement	D/61523	Entretien et réparation voies et réseaux	+800.00 €

6. SMAEP de la région de Tournan-en-Brie : représentation de la commune au Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (modifie l'article 4 de la délibération n° 2014 – 25/09 – 03 du 25 septembre 2014)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne :

- M. Francis EDOUARD, délégué titulaire ;
- M. Frantz LALANDE, délégué suppléant.

Les autres articles de la délibération sont inchangés.

7. SDIS de Seine-et-Marne : projet de convention quinquennale de disponibilité de formation entre le SDIS et un employeur public

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la convention quinquennale de disponibilité telle qu'annexée à la délibération et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

8. Frais périscolaires des enfants scolarisés, par dérogation à Rozay-en-Brie

M. le Maire rappelle la convention qui lie la commune de Voinsles à la commune de Rozay-en-Brie pour la prise en charge des frais de scolarité des enfants domiciliés à Voinsles (hameau du Breuil).

Considérant l'évolution des tarifs de la commune de Rozay-en-Brie et ceux du RPI, le Conseil Municipal décide de prendre en charge, toutes activités périscolaires confondues (accueil, cantine, étude), la différence entre le montant facturé par la commune de Rozay-en-Brie et celui appliqué par le RPI Voinsles / Le Plessis-Feu-Aussoux, à partir de la rentrée scolaire 2018/2019 et ce jusqu'à la fin du mandat actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30